

Conditions générales :

Plateau d'évolution de 20/40 m environ.
Une hauteur de plafond de 4m minimum (le spectacle peut aussi se dérouler à l'extérieur).
Sonorisation fournie par l'Equipe Spéciale.
Le reste du matériel est fourni par l'Equipe.

Contrat :

1 - Personnel

L'équipe est composée d'une vingtaine de gymnastes pompiers.

2 - Accueil de la formation

Les équipiers sont accueillis par les organisateurs à leur arrivée.

3 - Programme de la démonstration

Saut acrobatiques en musique.

4 - Renseignements généraux

La durée de la démonstration est environ d'une heure. Elle peut être précédée de prestations sportives ou artistiques exécutées par d'autres sociétés. Pour des raisons de sécurité, l'emplacement retenu doit être parfaitement plat et non bosselé (40 mètres x 20 mètres). En cas d'intempéries, prévoir un lieu de repli, seule garantie pour que l'équipe assure la démonstration. Si ces conditions ne sont pas remplies, le déplacement et la prestation seront dus. Des bouteilles d'eau seront mises à la disposition des équipiers dans les vestiaires pendant la démonstration et la répétition.

Un stand de t-shirt sera installé.

5 - Frais à prévoir

Alimentation (un repas ainsi que des boissons). Les dépenses afférentes au déplacement du personnel et du matériel seront éventuellement réglées par l'entreprise ou l'association organisatrice.

6 - Renseignements divers

Fournir un plan de la ville pour les éventuels déplacements entre le lieu d'hébergement et le lieu de la démonstration.

7 - Paiement

Il s'effectuera le jour même ; un acompte sera versé lors de la réservation (30%).

8 - Attention

Les démonstrations pour Juillet et Août seront à étudier (période de vacances chez les pompiers).

Tout renseignement complémentaire peut être communiqué par le président de l'Equipe :
Mr. Philippe MOUNARD
14, rue des lilas
69630 CHAPONOST
Tel/Fax : 04 78 45 57 15 - Mobile : 06 60 12 13 75